Le réseau de l'intelligence électrique

GT SSY FRÉQUENCE

02/06/2016

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

1. ADAPTATION DU RÉGIME D'INDEMNITÉS

2. RETOUR DES ACTEURS SUR LA PREMIÈRE VERSION DU PROJET D'ÉVOLUTION DES RÈGLES

1

ADAPTATION DU RÉGIME D’INDEMNITÉS

ADAPTATION DU RÉGIME D'INDEMNITÉS

Contexte

Réexamen du régime d'indemnité en cas de contractualisation par appel d'offres

Il s'agit d'étudier l'indemnité élémentaire pleine, s'élevant actuellement à 18€/MW/h + spot

Celle-ci se base sur le prix régulé actuel

Description des options

Option 1 : statu quo : 18€/MW/h + spot

Option 2 : prix moyen pondéré des offres retenues en France + spot

Eléments d'analyse

En faveur de l'option 1 : facilité de mise en œuvre, prix moyen pondéré inconnu ex-ante => potentielle prime de risque sur le prix de l'offre

En faveur de l'option 2 : permet de s'affranchir complètement du prix régulé actuel

2 RETOUR DES ACTEURS SUR LA PREMIÈRE VERSION DU PROJET D'ÉVOLUTION DES RÈGLES

LISTE DES MODIFICATIONS ENVISAGÉES

Appel d'offres pour la RP

Description de l'appel d'offres

Date de mise en œuvre

Adaptation des indemnités

Situations de repli

Expérimentation agrégation injection / soutirage pour la RP

Possibilité de simplification de la gestion des modifications de l'annexe 4

Mise en place des NEMO : suppression des références à EPEX

Possibilité de détecter des écarts de performances SSY après ajustement

Suppression d'indicateurs mensuels

Potentielle séparation complète entre les règles fréquence et tension en 2 jeux de règles indépendants (à l'étude)